



CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le zéro pesticide, c'est les particuliers !

Depuis le 1er janvier 2019

Publié le 19 avril 2019

Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé interdit aux collectivités d'utiliser des pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouvertes au public. Ainsi, la Commune a voté lors du Conseil Municipal d'avril 2016, l'adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Depuis le 1er janvier 2019, cette loi a évolué et est entrée en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Cette loi indique que **la vente l'usage et la détention de produits phytosanitaires de synthèse sont dorénavant interdits pour les particuliers** (risque encouru : 6 mois d'emprisonnement et 150 000€ d'amende).

Pour connaître les méthodes alternatives pour entretenir votre jardin, consultez le site : <https://www.jardiner-autrement.fr/loi-labbe-quelles-implications-pour-les-jardiniers-amateurs/>

Nous comptons sur tous les citoyens pour nous aider à protéger notre biodiversité !



Où rapportez les pesticides ? Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie ou en point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.


Plus d'infos : www.ecodds.com

CONTACT

RECYCLAGE

Déchetterie / Donnerie de Saint-Genis-les-Ollières

2 avenue Louis Pradel
69290 SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

 04 78 57 16 59


 VOIR LA FICHE

EN 1
CLIC



RECYCLAGE
Déchèterie / Donnerie de Francheville

29 rue de la Gare
69340 FRANCHEVILLE

 04 78 59 04 32

 [VOIR LA FICHE](#)

ACTUALITÉS

CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous à Vélo :
dispositif
d'aide
financière à
l'achat d'un
vélo électrique,
cargo, pliant

Dans la lignée du dispositif
d'incitation financière mise en place
par la métropole de Lyon, la
commune de Craponne propose la
création d'une aide...

CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rue centrale :
mise en place
d'un
aménagement
cyclable
transitoire dès
le 7 septembre

Dans le cadre des enjeux de
mobilité liés au déconfinement, la
ville de Craponne, en lien avec la
Métropole de Lyon, va effectuer un
aménagement...

CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vigilance
sécheresse
activée sur
l'ensemble de
la Métropole
jusqu'au 31
octobre 2020

Le Préfet du Rhône a placé en
situation de vigilance sécheresse les
cours d'eau de l'ensemble du
Département du Rhône et de la
Métropole de Lyon...

 S'ABONNER

 TOUTES LES ACTUALITÉS

MAIRIE DE CRAPONNE

1 place Charles de Gaulle
BP 14 - 69290 Craponne

HORAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Mercredi et Samedi :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser